

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 20 juillet 2026
18h45**

Sont présents :	Clifford Robichaud	Maire
	Nathalie Brideau	Mairesse suppléante
	Jean Francis Basque	Conseiller
	Marc Jean	Conseiller
	Éric Lebreton	Conseiller
	Patrick Legault	Conseiller
	Norma McGraw	Conseillère
	Pierre Morais	Conseiller
	Isabelle Richard Basque	Conseillère
	Diane Robichaud	Conseillère
	Fernand Thibodeau	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général et greffier adjoint
	Linda Lanteigne	Secrétaire exécutive
Est absent :	Joey Thibodeau	Greffier municipal

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h45 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Vingt-un (21) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

Résolution: 2026-124-CP
Proposé par Nathalie Brideau
Appuyé par Éric LeBreton

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Cueillette des déchets hebdomadaire » et 4.2 « État des routes dans les quartiers ruraux ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Demande d'aide pour une descente de bateaux.

Pour recommandation au conseil municipal

L'administration municipale présente une demande de l'Association des Pêcheurs de Coques et d'huîtres de Brantville / Rivière du Portage / Alnwick Inc pour une aide financière annuelle afin de couvrir les dépenses annuelles pour une descente de bateau dans la rue du Quai à Brantville ou que la municipalité prenne en charge les assurances pour cette descente de bateau.

Le comité est informé que l'administration municipale ne recommande pas cette demande. La raison est que si l'Association des Pêcheurs de Coques et d'huîtres de Brantville / Rivière du Portage / Alnwick Inc est considérée comme étant un organisme à but non lucratif (OBNL) et selon la loi, elle a été fondée pour des pêcheurs ayant un but lucratif. Cet OBNL est différent des OBNL qui ont pour but d'aider la population ou les personnes démunies. L'Association des Pêcheurs de Coques et d'huîtres de Brantville / Rivière du Portage / Alnwick Inc semble plutôt être au service des pêcheurs qui peuvent être considérés comme étant des entreprises privées ou des travailleurs autonomes.

Le comité est aussi informé que quand la municipalité accorde une aide financière à un OBNL, c'est principalement dans le but d'aider un organisme qui est là pour aider la population et non pour aider des entreprises privées.

En ce qui concerne leur demande pour que la municipalité prenne en charge les assurances pour cette propriété, l'administration municipale ne le recommande pas, car ce n'est pas un terrain municipal. De plus, cela aurait comme effet de créer un précédent.

Résolution: 2026-125-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Nathalie Brideau

QU'il soit recommandé de suivre la recommandation de l'administration municipale qui est de refuser la présente demande d'aide financière afin de ne pas créer de précédent et de préparer une ébauche de politique concernant les demandes d'aides financières de la part d'entreprises.

7 OUI

3 NON

ADOPTÉE

3.2 Demande pour un trottoir sur la rue de l'Anse.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que la municipalité a reçu une demande d'un citoyen pour l'aménagement d'un trottoir sur la rue de l'Anse. Le comité est aussi informé que la municipalité a également reçu une demande pour avoir des trottoirs sur la rue Principale au nord du pont Snowball. Le Service de l'ingénierie et des infrastructures doit faire une recommandation au conseil municipal sur cette demande.

Des membres du comité demandent combien cela coûte pour faire un kilomètre de trottoirs et s'il y a des rues qui sont priorisées pour l'aménagement des trottoirs.

Un membre du comité recommande que la municipalité installe sur la rue de l'Anse, une enseigne clignotante pour sensibiliser la population sur la limite de vitesse dans ce secteur de la municipalité.

Proposition principale.

Résolution: 2026-126-CP

Proposé par Nathalie Brideau

Appuyé par Isabelle Richard Basque

QUE soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer dans le futur une analyse des rues n'ayant pas de trottoirs et de prioriser les rues où seront aménagés des trottoirs dans 6 (six) mois, un (1) an, deux (2) ans ou cinq (5) ans.

Amendement à la proposition principale.

Résolution: 2026-127-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Diane Robichaud

QU'il soit ajouté à la proposition principale d'installer sur la rue de l'Anse, une enseigne clignotante pour sensibiliser la population sur la limite de vitesse dans ce secteur de la municipalité en attendant une décision sur la priorisation des trottoirs sur les rues municipales.

Vote sur l'amendement à la proposition principale.

Le comité vote sur l'amendement.

AMENDEMENT ADOPTÉ

Vote sur la proposition principale.

Le comité vote sur la proposition principale.

PROPOSITION ADOPTÉE

3.3 Demande de rencontre avec le conseil municipal.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que la Corporation du Développement Touristique Vert et Écologique de Tracadie a fait une demande pour rencontrer le nouveau conseil municipal afin de leur présenter un projet pour le développement de la Pointe MacLachlan. Dans ce dossier, l'administration municipale recommande une rencontre pour l'automne 2026.

Un membre du comité dit que la municipalité devrait prioriser les dossiers du plan quinquennal.

Résolution: 2026-128-CP

Proposé par Marc Jean

Appuyé par Patrick Legault

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'organiser une rencontre entre le conseil municipal et la Corporation du Développement Touristique Vert et Écologique de Tracadie.

ADOPTÉE

3.4 Demande pour une lettre de soutien pour le centre-ville.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande pour une lettre de soutien de la part de la Corporation Centre-Ville. Le comité est informé que l'ancien conseil municipal avait demandé une rencontre avec la Corporation Centre-Ville et qu'à ce jour, la Corporation Centre-ville ne s'est pas rendue disponible pour rencontrer le conseil municipal. Une date possible serait seulement en novembre 2026 suite à une discussion avec le président de la Corporation Centre-Ville.

Un membre du comité demande pourquoi l'ancien conseil municipal a demandé pour une rencontre avec la Corporation Centre-Ville. L'administration municipale informe le comité qu'une des raisons est que cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu de rencontre avec les représentants de la Corporation Centre-Ville. Une autre raison est que l'ancien conseil municipal avait des questions sur le budget annuel de la Corporation Centre-Ville. Une dernière raison était de discuter le fait que la Corporation Centre-Ville doit environ 15 000 \$ à la municipalité et qu'un montant de 10 574 \$ a été prévu dans le budget de la Corporation Centre-Ville pour rembourser en partie la municipalité.

Un membre du comité dit que certains commerçants ne sont pas satisfaits de la Corporation Centre-Ville.

Résolution: 2026-129-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Diane Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'informer la Corporation Centre-Ville que la municipalité reporte sa décision pour une lettre d'appui jusqu'à ce que le conseil municipal puisse rencontrer les représentants de la Corporation Centre-Ville afin que celle-ci puisse présenter officiellement au conseil municipal ses activités, sa gouvernance, ses états financiers, ses réalisations, sa vision stratégique et le projet d'affiches proposé afin que le conseil municipal puisse prendre une décision éclairée, dans une rencontre au début du mois d'octobre 2026, afin d'être prête pour le prochain budget.

ADOPTÉE

3.5 Demande de financement pour un jardin communautaire.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que l'organisme Jardin communautaire biologique de Tracadie a envoyé une lettre à la municipalité avec trois demandes, soit :

- ajouter une poubelle
- un soutien financier
- aider à la promotion

Un membre du comité dit que l'organisme Jardin communautaire biologique de Tracadie peut faire de la promotion à travers l'Université du troisième âge.

Le conseiller Patrick Legault, appuyé de la conseillère Diane Robichaud, propose QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de travailler avec Mme Marie-Pierre Hétu de l'organisme Jardin communautaire biologique de Tracadie pour faire la promotion de leur jardin communautaire. Le conseiller Legault et la conseillère Robichaud retirent leur proposition.

Résolution: 2026-130-CP

Proposé par Diane Robichaud

Appuyé par Nathalie Brideau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier si l'organisme Jardin communautaire biologique de Tracadie est un organisme sans but lucratif enregistré ainsi que le montant de l'aide financière demandé afin de permettre au comité de faire une recommandation.

ADOPTÉE

3.6 Demande de financement pour du logement abordable.

Pour recommandation au conseil municipal.

Le comité prend connaissance de demandes d'aides financières de la part d'un organisme pour l'aménagement de logements abordables. Le comité est informé que selon les politiques municipales adoptées par le conseil municipal, l'organisme pourrait recevoir, si elle est conforme aux conditions des politiques municipales, un montant de 50 000 \$, une contribution de 37 000 \$ pour l'acquisition du terrain et un remboursement d'un maximum de 15 000 \$ pour le permis de construction. Ces montants proviennent des contributions de la SCHL à la municipalité.

Le comité est aussi informé que pour le montant de 600 000 \$, il n'y a aucune aide de prévue dans le budget de la municipalité ou de la part de la contribution de la SCHL. L'administration municipale ne recommande pas d'accorder cette aide financière, cela aurait un trop grand impact sur les finances de la municipalité.

Pour l'allègement de la taxe foncière municipale, la municipalité a déjà une politique à cet effet qui est de :

- 80 % la première année
- 60 % la deuxième année
- 40 % la troisième année
- 20 % la quatrième année

L'administration municipale informe le comité que l'organisme serait prêt à rencontrer le conseil municipal si nécessaire.

Un membre du comité demande quel est le rôle du consultant qui a été embauché pour le dossier de l'aménagement de nouveaux logements.

Résolution: 2026-131-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Nathalie Brideau

QU'il soit recommandé de suivre la recommandation de l'administration municipale et d'accorder les montants prévus par les politiques municipales sur le logement.

ADOPTÉE

3.7 Demande de soutien financier pour le 50^e de la Villa St-Joseph.

Pour information et suivi.

Les membres du comité sont informés d'une demande de soutien financier pour le 50^e anniversaire de la Villa St-Joseph.

Résolution: 2026-132-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Marc Jean

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de communiquer avec la Villa St-Joseph pour savoir quel montant ils veulent avoir pour l'organisation de leur 50^e anniversaire.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE si la demande respecte la politique de la municipalité, que celle-ci soit accordée.

ADOPTÉE

3.8 Proposition pour un projet d'affiches.

Pour information et suivi.

Les membres du comité discutent d'une proposition d'un citoyen pour un projet d'affiches et pour la mise en place d'un festival celtique acadien.

Un membre du comité suggère que la municipalité communique avec le citoyen pour sa proposition de logo. L'administration municipale informe le comité qu'elle travaille sur l'image de la municipalité depuis au moins deux (2) ans.

L'administration municipale informe le comité qu'il ne faut pas oublier que la municipalité a des limites en ressources humaines et financières.

Résolution: 2026-133-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Fernand Thibodeau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de rencontrer le demandeur pour voir ce qu'il est possible de faire avec ses enseignes et de discuter d'un festival celtique acadien.

ADOPTÉE

3.9 Vente d'un terrain municipal sur la rue Laura.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que la municipalité a reçu une demande d'un des voisins pour acquérir une rue future le long de la rue Laura à Petit-Tracadie. Suivant cette demande, il a été recommandé par le Comité plénier que le prix de vente du terrain était de 5 000 \$, mais qu'avant de procéder à ladite vente, la municipalité se devait de consulter le voisinage. Suite à la consultation, l'autre propriétaire voisin à la rue future a envoyé une lettre d'objection contre la vente de cette rue future. Après avoir pris connaissance de cette lettre d'objection, les membres du Comité plénier du 27 avril 2026 ont recommandé de garder le statu quo et de ne pas vendre la rue future. Après avoir pris connaissance de la recommandation du Comité plénier, le voisin qui désire acquérir ce terrain a fait une lettre d'opposition à la lettre d'objection de l'autre voisin.

Le comité est informé que, dans ce dossier, les membres du comité doivent prendre une décision sur cette demande, soit fermer le dossier et ne pas vendre la rue future, soit décider de vendre la rue future.

La conseillère Norma McGraw, appuyée de la conseillère Diane Robichaud, propose QUE la municipalité procède à la vente dudit terrain aux demandeurs pour un montant de 5 000 \$ plus les frais légaux et d'arpentage. Après discussions, les conseillères McGraw et Robichaud retirent leur proposition.

Un membre du comité propose que ce terrain soit vendu par appel d'offres.

Un membre du comité propose aussi que le voisin en arrière de la rue future puisse lui aussi avoir l'occasion d'acheter la rue future.

Résolution: 2026-134-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Isabelle Richard Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'offrir aux deux voisins la chance de diviser ledit terrain et si l'un des voisins ne veut pas l'acheter, d'offrir l'entièreté du terrain au voisin qui désire l'acheter.

**8 OUI
2 NON**

ADOPTÉE

3.10 Demande de collaboration pour le Parc des Vétérans.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande de la Légion Royale Canadienne qui veut de l'aide de la municipalité pour avoir des lampes solaires dans le Parc des Vétérans, une aire de stationnement pour les visiteurs, l'agrandissement de la piste existante ainsi que la construction d'un pont en bois. Le comité est informé qu'aucun montant n'est précisé dans la lettre et que le Parc des Vétérans est une propriété municipale.

L'administration municipale informe le comité que la municipalité est en réflexion sur un projet d'agrandissement de la caserne d'incendie centre ou sur une nouvelle caserne d'incendie ailleurs en 2027 ou en 2028.

Résolution: 2026-135-CP

Proposé par Diane Robichaud

Appuyé par Fernand Thibodeau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'analyser la situation et de présenter un memorandum à cet effet ou une recommandation à une prochaine réunion du Comité plénier.

ADOPTÉE

3.11 Offre de partenariat pour le Festival interculturel de la P. A.

Pour information et suivi.

Le comité prend connaissance d'une offre de partenariat pour une commandite dans le cadre de la 3^e édition du Festival interculturel de la Péninsule acadienne, qui aura lieu du 2 au 4 octobre 2026.

Un membre du comité demande si c'est seulement pour les nouveaux arrivants et si l'on peut ajouter les Autochtones, les Acadiens, les Irlandais, les Écossais et autres. L'administration municipale informe le comité que c'est pour les nouveaux arrivants ainsi que pour les autres cultures de la Péninsule acadienne.

Un membre du comité suggère de donner une aide financière selon la politique de la municipalité sur les dons.

Résolution: 2026-136-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Diane Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier si la présente demande peut recevoir une aide financière de la municipalité conformément à la politique municipale sur les dons.

ADOPTÉE

3.12 Demande de collaboration pour des sentiers de motoneige.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande du Club de motoneige de la Péninsule acadienne Club 75 pour avoir une collaboration avec la municipalité ou la création d'un comité afin d'aménager des sentiers reliant la rivière de Tracadie côté sud à l'ancien champ de tir de Tracadie.

L'administration municipale explique aux membres du comité qu'ils doivent se demander si c'est de la responsabilité de la municipalité de voir à des servitudes de droit de passage pour un organisme comme le Club de motoneige de la Péninsule acadienne Club 75. Si la municipalité dit oui à la présente demande, elle pourrait avoir des demandes similaires de la part d'autres organismes.

Un membre du comité demande qu'avant que la municipalité s'implique dans ce dossier, la municipalité devrait regarder pour ses obligations juridiques.

Un membre du comité dit que l'aménagement de sentiers dans la municipalité est un important moteur touristique pour l'hiver et que la municipalité devrait travailler avec les clubs de VTT et de motoneige pour les droits de passage.

Un membre du comité souligne l'importance des Clubs de VTT et de motoneige pour le développement économique de la région ainsi que l'importance pour les commerces que les VTT et les motoneiges aient un accès au parc commercial. Le membre du comité propose que la proposition soit amendée afin que la municipalité tienne une rencontre d'urgence avec le club de motoneige.

Un autre membre du comité souligne l'importance économique des VTT et des motoneiges.

Un membre du comité dit que ce n'est pas de la responsabilité de la municipalité de forcer une servitude sur un terrain privé.

L'administration municipale dit que, si c'est le désir du comité, elle serait prête à rencontrer le club de motoneige.

Résolution: 2026-137-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Diane Robichaud

QU'il soit recommandé de ne pas accepter la présente demande de collaboration de la part du Club de motoneige de la Péninsule acadienne.

5 OUI

5 NON

Les votes étant égaux, le maire vote OUI

ADOPTÉE

Un membre du comité dit que la problématique principale pour relier la rivière à l'ancien champ de tir de Tracadie, c'est le parc commercial.

Proposition principale.

Résolution: 2026-138-CP

Proposé par Isabelle Richard Basque

Appuyé par Norma McGraw

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de rencontrer le Club de motoneige de la Péninsule acadienne afin de trouver un terrain d'entente.

Amendement à la proposition principale.

Résolution: 2026-139-CP

Proposé par Patrick Legault

Appuyé par Pierre Morais

QUE la proposition principale soit modifiée afin de rencontrer aussi le Club de VTT et la Véloroute afin d'avoir tout le monde autour de la même table.

Vote sur l'amendement à la proposition principale.

Le comité vote sur l'amendement.

AMENDEMENT ADOPTÉ

Vote sur la proposition principale.

Le comité vote sur la proposition principale.

PROPOSITION ADOPTÉE

3.13 Arrêté sur les carrières.

Pour information et suivi.

Le comité discute d'une demande pour avoir un arrêté sur les carrières.

Un membre du comité demande combien de nouvelles carrières se sont développées durant les dernières années et si les carrières existantes ont une clause de droit acquis.

L'administration municipale informe les membres du comité de la liste des politiques et des arrêtés qui doivent être rédigés ainsi que leur priorité.

Un membre du comité demande si le fait d'avoir un arrêté sur les carrières va occasionner plus de travail pour les employés municipaux.

Un membre du comité demande s'il y a dans les plans une certaine planification stratégique pour faire les priorisations du conseil municipal.

Résolution: 2026-140-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Nathalie Brideau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer une ébauche d'un arrêté sur les carrières ou de modifier la réglementation existante visant à encadrer l'implantation, l'exploitation et l'agrandissement des carrières sur le territoire de la municipalité dans les limites des pouvoirs conférés à la municipalité par les lois du Nouveau-Brunswick.

6 OUI

4 NON

ADOPTÉE

3.14 MADA.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande si les membres du conseil municipal devraient avoir une présentation sur le MADA (Municipalité Communauté Amie des Aînés) de Tracadie.

Résolution: 2026-141-CP

Proposé par Diane Robichaud

Appuyé par Éric LeBreton

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'avoir éventuellement une présentation sur MADA Tracadie afin d'avoir plus d'information sur leur mandat, leur structure, leur composition et leur budget.

ADOPTÉE

3.15 Levées de fonds pour OSBL.

Pour information et suivi.

Le comité discute d'une demande d'un membre du comité pour avoir une politique sur le choix des OSBL (organisme à but non lucratif) lors des levées de fonds.

L'administration municipale informe le comité que, dans certaines activités, c'est le promoteur qui fait le choix des OSBL.

Proposition principale.

Résolution: 2026-142-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Patrick Legault

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer une politique encadrant la participation des organismes à but non lucratif aux activités municipales générant des revenus, incluant des critères d'admissibilité, un processus de sélection transparent et des mécanismes visant à assurer l'équité entre les organismes admissibles.

Amendement à la proposition principale.

Résolution: 2026-143-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Isabelle Richard Basque

QUE la proposition principale soit modifiée afin que l'administration municipale prépare un memorandum sur le présent dossier avant de rédiger une ébauche de politique.

Vote sur l'amendement à la proposition principale.

Le comité vote sur l'amendement.

AMENDEMENT ADOPTÉ

Vote sur la proposition principale.

Le comité vote sur la proposition principale.

PROPOSITION ADOPTÉE

3.16 Politique sur l'attribution des terrains dans le parc industriel.

Pour information et suivi.

Le comité discute d'une demande d'un membre du comité pour avoir une politique sur l'attribution des terrains dans le parc industriel de la municipalité.

Proposition principale.

Résolution: 2026-144-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Diane Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer un projet d'arrêté encadrant l'attribution des terrains du parc industriel, incluant notamment des critères d'évaluation, les objectifs, les conditions d'octroi, les modalités de reprise des terrains, ainsi qu'une politique administrative d'application avec des principes directeurs.

Amendement à la proposition principale.

Résolution: 2026-145-CP

Proposé par Diane Robichaud

Appuyé par Nathalie Brideau

QUE la proposition principale soit modifiée afin que l'administration municipale prépare un mémorandum sur le présent dossier avant de rédiger une ébauche d'arrêté et de politique.

Vote sur l'amendement à la proposition principale.

Le comité vote sur l'amendement.

AMENDEMENT ADOPTÉ

Vote sur la proposition principale.

Le comité vote sur la proposition principale.

PROPOSITION ADOPTÉE

3.17 Suivis des résolutions.

Pour information et suivi.

Le comité discute d'une demande d'un membre du comité pour avoir un suivi des résolutions du conseil municipal.

Résolution: 2026-146-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Pierre Morais

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'avoir un mémorandum pour avoir un suivi des résolutions du conseil municipal.

ADOPTÉE

3.18. Sujets pour les prochaines réunions.

Pour information et suivi.

L'administration municipale informe les membres du comité de certains dossiers qui seront discutés dans les prochains mois. L'administration municipale demande aussi quels dossiers les membres du conseil municipal voudraient apporter aux prochaines réunions.

Un membre du comité demande si les membres du conseil municipal vont avoir une formation sur l'urbanisme avant la présentation du rapport de la firme BC2 concernant les services d'urbanisme.

Un membre du comité souligne l'importance de réviser l'arrêté procédural et le Code de déontologie du conseil municipal.

Résolution: 2026-147-CP

Proposé par Marc Jean

Appuyé par Pierre Morais

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'avoir dans les six prochains mois une révision de l'arrêté procédural et du Code de déontologie du conseil municipal.

ADOPTÉE

Résolution: 2026-148-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Isabelle Richard Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'avoir une discussion sur la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne sur son rôle et son pouvoir par rapport au budget de la municipalité

ADOPTÉE

4. AUTRES

4.1 Cueillette des déchets hebdomadaire.

Pour information et suivi

Un membre du comité demande si durant l'été, la municipalité ne pourrait pas faire trois collectes du bac vert pour une collecte du bac bleu au lieu de deux collectes pour chaque bac ou bien une collecte extra pour le bac vert.

Résolution: 2026-149-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Éric LeBreton

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier d'ici le 15 septembre 2026 s'il est possible d'apporter ce type de changement dans le contrat pour la cueillette des déchets.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE, si ce n'est pas possible, d'apporter ce type de changement dans le prochain contrat pour la cueillette des déchets.

ADOPTÉE

4.2 État des routes dans les quartiers ruraux.

Pour information.

Un membre du comité demande si cela serait possible pour l'administration municipale de faire une priorisation de l'état des routes dans les secteurs ruraux. Le maire informe le comité que la rencontre avec le ministère des Transports devrait se faire seulement après la fin de l'été. Le maire informe aussi le public que l'administration municipale voudrait savoir les priorités du ministère des Transports.

Un membre du comité dit qu'il est possible de consulter le plan triennal du ministère des Transports pour avoir la liste des routes qui vont être améliorées jusqu'en 2029.

Le comité est informé que la municipalité avait dans le passé fait sa liste des priorités pour les routes des secteurs ruraux.

Un membre du comité souligne aussi qu'il y a des rues à réparer dans le secteur urbain.

5. DOSSIERS À HUIS CLOS

Résolution: 2026-150-CP

Proposé par Nathalie Brideau

Appuyé par Norma McGraw

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

Résolution: 2026-152-CP

Proposé par Diane Robichaud

Appuyé par Norma McGraw

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée d'une durée supplémentaire de quinze (15) minutes.

ADOPTÉE

5.2 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2026-154-CP

Proposé par Éric LeBreton

Appuyé par Patrick Legault

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée d'une durée supplémentaire de quinze (15) minutes.

ADOPTÉE

Résolution: 2026-155-CP

Proposé par Isabelle Richard Basque

Appuyé par Nathalie Brideau

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

La réunion ayant été ajournée, le présent point est remis à la prochaine réunion du Comité plénier.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution: 2026-156-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Marc Jean

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural vers 22h00, IL EST RÉSOLU QUE les points restants de la présente réunion soient ajournés une prochaine réunion du Comité plénier.

Jean-Paul Loyer, Greffier adjoint